

Newsletter n°12

ADHESION A L 'ASSOCIATION DES AMATEURS DE PALMIERS « FOUS DE PALMIERS »

Par décision du 8 novembre 2017, la Direction Générale des Finances Publiques a bien voulu accorder un rescrit fiscal à notre association, en conformité avec sa condition d'association d' Intérêt Général, au titre des articles 200-1 et 238 bis-1 du Code Général des Impôts. Ceci nous permet de délivrer en sécurité des reçus concernant les dons et cotisations aux personnes relevant de l'IRPP français. Conformément à ces dispositions, le donateur peut bénéficier d'une réduction d'impôt (et non d'un crédit d'impôt) égale aux deux tiers de sa donation dans la limite de 20 % du revenu imposable , et, dans le cas où cette limite est atteinte, l'excédent est reporté les 5 années suivantes .

Etre adhérent à notre association, c'est l'avantage de :

- recevoir notre revue trimestrielle « Le Palmier », dont un numéro consacré au domaine des Cèdres peut être lu pour information en haut de la page d'accueil de notre site : www.fousdepalmiers.com, et de disposer, avec un mot de passe, d'un accès réservé à ce site, permettant entre autre de lire des N° anciens de la revue ainsi que des informations diverses comme des comptes-rendus de visite de jardins privés, etc...
- pouvoir faire partie du groupe privé sur notre page Facebook
- visiter des jardins privés et publics avec, pour ces derniers, des conférenciers, visites mises en place par nos correspondants régionaux, ainsi qu'à chaque assemblée générale
- participer à au minimum un voyage par an hors France, les deux derniers ayant été la forêt amazonienne et La Colombie (bien sûr ces voyages ne bénéficient pas d'avantage fiscal).

Pour l'adhésion, remplir le bulletin ci-dessous et le renvoyer signé avec un chèque à l'ordre de « Fous de Palmiers » (pas d'eurochèque), **le tout avant le 31,12,2017. Dans le cas où votre cotisation est reçue au plus tard le 15,12,2017 vous recevrez gratuitement le dernier numéro 2017 de notre revue.**

Vous recevrez un justificatif de votre versement pouvant être mis à disposition du fisc le cas échéant avant le 15,02,2018,

Attention cette adhésion proposée ici ne concerne pas les adhérents actuels qui recevront, comme d'habitude, un renouvellement de cotisation avec des informations qui leur seront propres.

En résumé, une cotisation de 39 € reviendra de fait à une dépense de 13 €

Bulletin de cotisation (et de don) 2018

(à renvoyer complété et signé avec un chèque à Fous de Palmiers BP 50600- 83411 Hyeres Cedex)

Nom et prénom :

Nom et prénom du conjoint :

Adresse postale

code postalcommune.....pays.....

Téléphone fixe : Portable :

Adresse courriel.....

Profession/ activité (mention non obligatoire).....

Cotisation un an (individuel et couple) en €

France et DROM-COM (ex DOM/TOM): **39**

Bienfaiteur : minimum**117**

Etudiant/chômeur (joindre une attestation): **19**

Reste du monde :..... **47**

Don (autre que cotisation):

Date et signature.....